

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2010-0237/PR/MID modifiant le décret n° 2009-0292/PR/MID relatif au changement de la Carte Nationale d'Identité.

n° 2010-0237/PR/MID

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

8 décembre 2010

Numéro JO

n° 23 du 15/12/2010

Date du numéro

15 décembre 2010

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°79/AN/04/5ème L du 24 octobre 2004 portant Code de la Nationalité Djiboutienne

**VU** Le Décret n°81-125/PR du 17 novembre 1981 instituant la carte nationale d'identité

**VU** Le Décret n°2009-0292/PR/MID du 28 décembre 2009 relatif au changement de la carte nationale d'identité

**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier ministre

**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 novembre 2010.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

L'article 2 du Décret n°2009-0292/PR/MID relatif au changement de la carte nationale est modifié comme suit :Au lieu de :Ancien

### article 2

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation procède au remplacement de la Carte Nationale d'Identité instituée par le Décret n°81-125/PR du 17 novembre 1981 qui cessera tout effet de certifier l'identité des personnes de nationalité djiboutienne au 31 décembre 2010.Lire :Nouvel

#### article 2

Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation procède au remplacement de la Carte Nationale d'Identité instituée par le Décret n°81-125/PR du 17 novembre 1981 qui cessera tout effet de certifier l'identité des personnes de nationalité djiboutienne au 31 décembre 2012.

---

#### Article 2

Le présent Décret sera appliqué et publié partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**